

Arrondissement BOURG EN BRESSE
Canton de ST ETIENNE DU BOIS

MAIRIE DE PIRAJOUX

01270

☎ 09 72 64 20 24

mairie.pirajoux@wanadoo.fr



CONVOCAATION CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra :

Jeudi 11 Septembre 2025 à 20 heures

à la Salle du conseil

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,
Noël PIROUX

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil du 10 juin 2025
- Choix de l'employé municipal
- Décision modificative N° 2
- Installation de ralentisseurs dans le village
- Mise aux normes électriques du clocher
- Demande de participation aux frais de fonctionnement du Centre de loisirs de Marboz
- Salle multi activités de Villemotier
- Affaires diverses

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2025

Convocation du 3 Septembre 2025

Présents: Noël PIROUX, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, Cécile FERLET, Jérôme DUPASQUIER, David RICHONNIER,

Excusé: Nicolas RENAULT, Jérôme LARCHER, Grégory GOULY, Valérie COUTARD,

Secrétaire de séance Cécile FERLET

Les Conseillers approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 juin 2025.

Décision Modificative N° 2

Il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires afin de pouvoir effectuer les opérations comptables demandées par la Trésorerie. Il s'agit de passer en section de fonctionnement une dépense réglée en section d'investissement. Le Conseil Municipal approuve cette modification.

Installation de ralentisseurs dans le village

Afin de réduire la vitesse des véhicules qui traversent le village, les Conseillers décident d'installer 2 coussins berlinois. Une signalisation adaptée sera également mise en place. Julien MICHEL de la CA3B sera contacté pour la commande des panneaux.

Mise aux normes électriques du clocher

Les conseillers acceptent le devis de 1 157.40 € HT transmis par l'entreprise PLAIRE pour la mise aux normes électriques de la chambre des cloches.

Centre de loisirs de Marboz

Le Maire donne connaissance aux conseillers du courrier de la Mairie de Marboz qui sollicite une subvention pour le fonctionnement de son Centre de Loisirs fréquenté par de nombreux enfants de Pirajoux.

Les conseillers décident de verser une subvention d'un montant 2 000 €.

Salle multi activités de Villemotier

Suite à une demande du Maire de Villemotier, les conseillers municipaux confirment leur engagement à participer, en fonction de sa population, aux frais de fonctionnement de la future salle multi activités qui sera construite à Villemotier.

Infrastructure de recharge pour véhicules électriques

Le SIEA propose aux communes une convention de groupement de commandes pour l'installation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, ainsi qu'une aide financière. Les conseillers ne donnent pas suite à cette proposition.

Embauche d'un agent technique

Les Conseillers examinent les candidatures au poste de l'agent technique créé à plein temps sur la commune.

Ils décident de rencontrer rapidement un candidat fonctionnaire déjà en poste.

Affaires diverses

- **Dossier LAUBIER Céline**

Cécile FERLET fait le point sur le dossier de dettes de loyers de Céline LAUBIER qui arrive à terme. Elle propose aux conseillers d'effectuer une remise sur un des loyers, en compensation des désagréments causés par une infiltration d'eau venant du logement du dessus au mois de mars.

Les conseillers donnent leur accord et le dégrèvement est fixé à 70 €, ce qui laisse le montant du loyer à 303 € (qui correspond au montant de l'aide de la CAF).

- **Visite du Sénat**

Les conseillers souhaitent visiter le Sénat. Un sénateur sera contacté afin d'organiser cette excursion.

Fait à PIRAJOUX, le 17 septembre 2025
La secrétaire de séance,
Cécile FERLET



Le Maire,
Noël PIROUX



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers
En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 6

L'an deux mil vingt-cinq, **le onze septembre**, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 3 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de

Monsieur PIROUX Noël, Maire.

Présents : Noël PIROUX, Cécile FERLET, Jérôme DUPASQUIER, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, David RICHONNIER

Secrétaire de séance : Cécile FERLET

Excusé : Nicolas RENAULT, Jérôme LARCHER, Valérie COUTARD, Grégory GOULY,

Objet : Remise de loyer à Céline LAUBIER

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a eu un dégât des eaux dans le logement de M. PAUCOD Quentin au mois de Mars 2025.

L'eau s'est infiltrée dans le plafond de la chambre de l'appartement du dessous, occupé par Mme Céline LAUBIER-RODOT. La chambre n'a pas pu être occupée pendant une semaine environ.

Mme Cécile FERLET, 1^{ère} adjointe propose d'appliquer une remise sur le loyer de Mme LAUBIER RODOT en compensation des désagréments causés par cette infiltration.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- **Décide d'appliquer une remise de 70 € sur un des loyers de Mme LAUBIER RODOT Céline** en compensation des désagréments causés par l'infiltration d'eau dans le plafond de la chambre au mois de Mars 2025.
- Précise que cette remise sera appliquée dès lors que Mme LAUBIER RODOT Céline sera à jour de sa dette de loyer envers la commune de PIRAJOUX
- Donne pouvoir au Maire pour appliquer cette décision

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire,
Noël PIROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102968-20250911-2025-26-DE
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers
En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 6

L'an deux mil vingt-cinq, le ONZE SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 3 Septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PIROUX Noël, Maire.

Présents : Noël PIROUX, Céline FERLET, Jérôme DUPASQUIER, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, David RICHONNIER

Excusés : Nicolas RENAULT, Grégory GOULY, Jérôme LARCHER, Valérie COUTARD,

Secrétaire de séance : Cécile FERLET

Objet : Participation aux frais de fonctionnement pour la salle multi activités de Villemotier

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse envisage à horizon 2025/2026, la réalisation d'une salle multi activités sur le territoire de la Commune de Villemotier.

Le projet est inscrit au Plan d'Equipement Territorial de la Conférence Territoriale Bresse Revermont de l'Agglomération et qu'à ce titre, la prise en charge des frais de fonctionnement par les communes directement bénéficiaires comme Pirajoux, constitue un principe fondamental de dispositif.

Le Maire propose de participer, aux frais de fonctionnement en fonction de sa population, de la future salle multi activités qui sera construite à Villemotier.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de participer aux frais de fonctionnement pour la salle multi activités de Villemotier.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour appliquer cette décision

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,
Noël PIROUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 6

L'an deux mil vingt-cinq, le ONZE SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 3 Septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PIROUX Noël, Maire.

Présents : Noël PIROUX, Cécile FERLET, Jérôme DUPASQUIER, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, David RICHONNIER

Excusés : Nicolas RENAULT, Grégory GOULY, Jérôme LARCHER, Valérie COUTARD,

Secrétaire de séance : Cécile FERLET

Objet : Décision Modificative N° 2

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Décide de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

Désignation			Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Compte	Libellé				
023	023	Vi à la section Inv	1 248.20 €			
011	6288	Autres		1 248.20 €		
TOTAL			0 €		0 €	
INVESTISSEMENT						
021	021	Vi de la section Fct			1 248.20 €	-
23	231.190	Immo corp en cours				1 248.20 €
TOTAL			0 €		0 €	

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,
Noël PIROUX



Accusé de réception en préfecture
001-210102968-20250924-2025_28-DE
Date de télétransmission : 24/09/2025
Date de réception préfecture : 24/09/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers
En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 6

L'an deux mil vingt-cinq, le ONZE SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 3 Septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PIROUX Noël, Maire.

Présents : Noël PIROUX, Céline FERLET, Jérôme DUPASQUIER, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, David RICHONNIER

Excusés : Nicolas RENAULT, Grégory GOULY, Jérôme LARCHER, Valérie COUTARD,

Secrétaire de séance : Cécile FERLET

Objet : Participation aux frais de fonctionnement du centre de loisirs de Marboz

Vu le courrier en date du 3/07/2025, par lequel la commune de Marboz sollicite la participation de la commune de Pirajoux aux frais de fonctionnement du centre de loisirs de Marboz, à hauteur de 40 % des frais engagés, soit la somme de 2 000 €,

Considérant que cette aide financière n'est pas une obligation légale et qu'aucun texte réglementaire n'impose une telle participation,

Considérant toutefois que cette contribution permet de soutenir le fonctionnement du centre de loisirs et profite aux enfants de la commune de Pirajoux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe d'une participation financière de la commune de Pirajoux aux frais de fonctionnement du centre de loisirs de Marboz ;

FIXE le montant de cette participation à 2 000 €, correspondant à 40 % du coût sollicité ;

AUTORISE le Maire à procéder au versement de la participation et à signer toutes pièces afférentes à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Noël PIROUX



